



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170632-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

LES NOCTURNES LITTERAIRES : CONVENTION

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

LES NOCTURNES LITTÉRAIRES : CONVENTION

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Le Conseil départemental produira à nouveau les événements autour du livre en Morbihan en Juillet 2017, organisé par l'association les « Nocturnes Littéraires ».

L'édition de 2016 a été meilleure que celle de 2015. Avec une météo plus favorable, la fréquentation a été supérieure et l'ambiance toujours aussi bonne. Les ploemeurois ont pu aller à la rencontre des auteurs qui ont pris le temps de dédicacer leurs ouvrages et d'échanger avec les visiteurs. Il est proposé à la Ville de Ploemeur de reconduire cet événement pour l'été 2017, le 28 juillet, à Lomener. Les conditions d'accueil seront les mêmes que celles de l'année dernière. Comme en 2016, les Editions Gallimard seront avec le label Folio à nouveau partenaires de l'opération « Nocturnes Littéraires » 2016 et diverses animations se dérouleront dans ce cadre : distribution de livres, t-shirts, bracelets, marque pages et intervention du vélo ambulant Folio.

L'opération est livrée « clés en mains » et l'organisation se charge de la presse, de la communication et de la promotion, de l'installation et de la remise en état des matériels ainsi que bien sûr de la constitution des plateaux d'auteurs les plus prestigieux et éclectiques possibles.

La ville s'engage à verser à l'association 1 500 €, (3 000 € les éditions précédentes).

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Économie, emploi, relations internationales » du mercredi 14 juin 2017 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

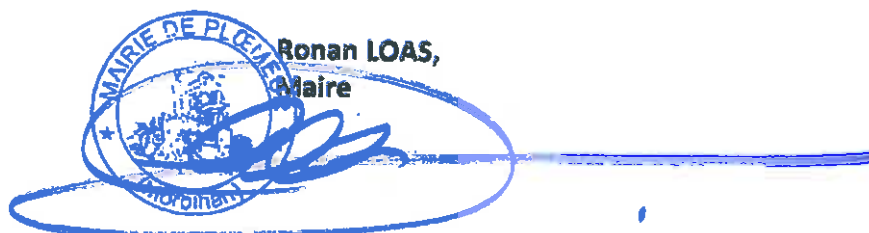
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe entre l'association « Nocturnes littéraires » et la mairie de Ploemeur
- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Daniel Le Lorrec – Sylvain Britel – Irène Bellec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch) – 4 ABSTENTIONS (Loïc Tonnerre – Dominique Sauray – Michel Roualo – Dominique Daugès).

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire



« NOCTURNES LITTÉRAIRES » - P L O E M E U R - 2 0 1 7

Entre l'Association « Nocturnes Littéraires », représentée par Pierre DEFENDINI, mandaté à cet effet, ci-après dénommée l'Association, d'une part, et la Ville de Ploemeur il a été décidé que Ploemeur accueillera les « Nocturnes Littéraires » le 28 Juillet 2017 sur un espace pré-défini et réservé dit Lomener

Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, les modalités suivantes ont été convenues :

1 Engagements de l'Association « Nocturnes Littéraires » :

- 1-1 L'Association s'engage à présenter à Ploemeur, le 28 Juillet 2017 un plateau de 45 à 50 auteurs du panorama littéraire français actuel, nationaux et régionaux, ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B. D., qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.
- 1-2 L'Association fera son affaire de la prise en charge des frais de transport, transferts, hébergements et restauration des auteurs et personnes chargées de l'organisation de la manifestation. L'Association atteste par la présente être assurée en R.C. organisation d'événements.
- 1-3 L'Association fera son affaire de la fourniture, avec l'aide de libraires professionnels, des ouvrages des auteurs présents qui seront à la disposition, à la vente, du public.
- 1-4 L'Association se chargera de l'ensemble de la régie des moyens de promotion de cette opération et proposera diverses interventions de Presse régionale, nationale et audio-visuelle. Elle mettra à disposition de la commune l'ensemble des moyens de communication relatifs à la manifestation (v. avenant 1) et se chargera de demander des autorisations d'affichage auprès des communes voisines.
- 1-5 L'Association prendra contact avec les services techniques et les services de Police administrative de la commune afin de régler le partage des compétences et des fournitures relatives à la manifestation : lieux d'installation, matériel, son, lumière, éclairages divers, mesures de sécurité. L'Association se met à disposition de la commune pour ce rendez-vous technique et proposera un cahier des charges-liste de procédures (avenant 1), qui sera validé par les deux parties.

2 Engagements de PLOEMEUR :

- 2-1 Ploemeur s'engage à recevoir l'organisation proposée par les « Nocturnes Littéraires », le 28 Juillet 2017, à réserver les espaces nécessaires et suffisants au déploiement de cette manifestation. Ceux-ci auront été préalablement définis au cours d'une réunion technique. Un cas

d'intempéries très fortes, la commune proposera un lieu de repli susceptible d'accueillir les auteurs, du public et l'organisation de la manifestation. L'organisation est apte et équipée pour faire face à des intempéries d'importance moyenne.
La commune s'engage à mettre, en temps voulu, à la disposition de la manifestation le matériel en sa possession nécessaire à la bonne organisation, tel que défini dans l'avenant 1, joint à la présente convention.
Dans la mesure du possible et des moyens, Ploemeur s'engage à diffuser l'information relative à cette manifestation (revue d'information de la Ville, programme des festivités estivales, panneaux lumineux, site internet, ...). La commune s'engage à accepter que d'éventuels panneaux promotionnels de cette opération soient momentanément apposés sur le territoire communal, sur le site de l'événement.
La Ville de Ploemeur s'engage à verser à l'Association « Nocturnes Littéraires », la somme de 1 500 euros (mille cinq cent) pour cette manifestation. Cette somme sera engagée après l'événement sur présentation d'une facture détaillée.

3 Dispositions générales :

- 3-1 L'Association « Nocturnes Littéraires » proposera des listes définitives d'auteurs à partir du 15 Juin 2017, par mail à destination de l'organisation, services de communication, presse locale.
Elle ne saurait être tenue responsable de la défaillance éventuelle de certains d'entr'eux.
- 3-2 L'Association s'engage à mettre tous ses moyens à la réussite de cette manifestation. Elle ne saurait, en revanche, être tenue responsable à propos d'événements qui ne lui seraient pas directement imputables.
- 3-3 Les modalités d'organisation et de fournitures à partager entre la commune et l'Association, lieux, fournitures diverses, sécurité, font l'objet de l'avenant 1, joint à la présente, qui doit être également signé.
- 3-4 L'Association est également à disposition des diverses personnes pouvant être directement intéressées par la tenue des « Nocturnes Littéraires » (services municipaux, culture, communication, syndicat initiative, bibliothécaires, médiathécaires, ...) afin que l'intérêt des « Nocturnes Littéraires » soit partagé entre les divers acteurs de la Ville.
- 3-5 L'Association informe chacune des communes qui accueilleront ces sessions de Juillet à Août 2016 que les partenaires actuellement contactés sont : Villes de Quiberon, Carnac, Ploemeur, Arzon, Josselin, Locminé, domaine de Kerguehennec, le Conseil départemental du Morbihan, parrain de l'opération, France Bleu Breizh, Ouest France, Le Point, SNCF, Folio, ..
Cette liste pourra être modifiée au fur et à mesure des accords passés entre « Nocturnes Littéraires » et ses divers partenaires.

La signature de la présente convention, rédigée en 2 exemplaires, vaut acceptation des diverses modalités prévues ci-dessus.


Pour « Nocturnes Littéraires »
Pierre DEFFENDIN

Pour la Ville de Ploemeur,
M.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Reçu en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le **11 JUIL. 2017**
 ID : 056-215601626-20170628-DB20170632-DE



DATE N. L. :
28 JUILLET 2017
 LIEU :
LOMÈNER

P I O E M E U R

ADRESSE DOCUMENTS	HOTEL DE VILLE 1, RUE DES ECOLES 56200 PLOEMEUR	TELEPHONE	ADRESSE E-MAIL
ADRESSE LIVRAISONS	13		
INTERLOCUTEURS N. L.	NOMS		
DIRECTION	ROMAN LEVAS MAIRE		
SECRETARIAT	FABRIEN LEGUERNAVE		
MOTIVATION			M.A.I.R.E. :

LISTE DES PROCEDURES - AVENANT 1.

REFERENCES / MISE A DISPOSITION PAR COMMUNE D'ACCUEIL	QUANTITES	HORAIRES	REFERENCES / MISE A DISPOSITION PAR COMMUNE DES DESTINATAIRES
TABLES	60 M. LINEAIRES	13 H 30 A DISPO	100 AFFICHES 60 X 40
CHAISES	55	«	1 500 FLYERS A5
SOUND ORIENTATION	NON		INSERTION P. Q. R.
MICROS I.L.F.	NON		MESS AGES RADIO
ECLAIRAGE GENERAL	OUT		INSERTION « LE POINT »
SPOTS MOBILES	OK/NL		DINER AUTEURS
ABRIS	OK/NL		APERITIF ACCUEIL
BARRIERES SECURITE	OUT +/- 15	13 H 30	INVITATIONS PRO CYCLES
ARRETES EMPLE	OUT		Eaux MINÉRALES
ARRETES CIRCULATION	OUT		RECEPTIONS / VISITES
PLANTES	NON		
APERITIF ACCUEIL	OK/NL		DIVERS / OBSERVATIONS
INSERTIONS SITE VILLE	OUT		N.B. 1.
PANNEAU X ENFO VILLE	OUT		N.B. 2
REVUE MUNICIPALE	OUT		N.B. 3
LOGO VILLE	A TRANSMETTRE		
Eaux MINÉRALES	OK/NL		

Pour « Nocturnes Littéraires »
 Pierre DEFFENBENT
(Signature)

Pour la Ville de Floemeur
 M.